

# CONTRAT DE SOUSCRIPTION AU PLAN EPARGNE CHEQUES VACANCES 2020

entre

le **CSE (Comité Social et Economique) PSA Groupe** - Site de Mulhouse  
Situé 6 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390)  
et ci-dessous le « **souscripteur** »



**Demande et avis de réception à REMPLIR PAR LE SALARIE**

INSCRIPTION (jusqu'au 30 avril 2019)

**Présenter obligatoirement** fiche de salaire, **joindre IBAN/BIC** et présenter **Impôts 2018** si +avantageux

Nom ..... Prénom .....

Adresse complète.....

Adresse e-mail.....@.....

Tél. domicile ou portable..... Tél usine.....

**1er prélèvement : 1er septembre 2019**

Code Personnel  Coefficient  Impôts 2018 (sur revenu 2017)

Code personnel du conjoint ou concubin salarié du site de Mulhouse .....

**Retrait Chèques Vacances** à Sausheim  à la Permanence sur le Site

J'ai pris connaissance du règlement CV2020 et j'en accepte les conditions

Signature

**Cadre réservé au SASC**

Cat.A 14€

Cat.B 16€

Cat.C 17€

Cachet CE

**A remplir par le salarié - Ne pas détacher**

**AVIS DE RECEPTION de votre demande de chèques vacances 2020**

Nom ..... Prénom .....

Code Personnel.....

J'ai pris connaissance du règlement CV2020 et j'en accepte les conditions / Signature ⇒

Retrait Chèques Vacances à Sausheim  à la Permanence

Cachet CE

**Remise des Chèques Vacances à partir de Lundi 15 juin 2020**

## PRINCIPES D'ATTRIBUTION

L'acquisition de chèques vacances est proposée à l'ensemble des salariés PSA Groupe - Site de MULHOUSE dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés en CDI ou en CDD depuis 6 mois et à l'effectif au moment du démarrage de l'activité (1<sup>er</sup> prélèvement) à condition que la personne soit encore à l'effectif lors de la remise du chéquier.
- La catégorie de paiement est calculée suivant le critère le plus favorable pour le salarié (coefficient Peugeot ou impôt sur le revenu).
- Le taux d'abondement sera fonction du nombre de contrats souscrits et du montant prévisionnel budgété. Selon nos prévisions l'abondement sera de :

Tranches	A		B		C	
	COEFFICIENT	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII
Impôt 2018 sur le revenu 2017	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 686 €	de 687€ à 1372€	de 1373€ à 2058€	de 2059 € à 2744 €	Plus de 2744 €
CATEGORIE C.E.	I	II	III	IV	V	VI
Epargne mensuelle	14 €	14 €	16 €	16 €	17 €	17 €
Epargne sur 10 mois	140 €	140 €	160 €	160 €	170 €	170 €
Abondement CE +	60 €	60 €	40 €	40 €	30 €	30 €

**Le CE se réserve le droit de réduire l'abondement en fonction du budget consacré à cette activité.**

- Durée de l'épargne **10 mois** – 1<sup>er</sup> prélèvement : **1<sup>er</sup> septembre 2019**
- Dépôt et gestion du compte dédié au Comité Social et Economique PSA Groupe - Site de Mulhouse.

**DANS CE CAS D'ATTRIBUTION, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**1) Le Comité Social et Economique s'engage à acquérir des chèques vacances pour le compte du souscripteur auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).**

**2) Autorisation de prélèvement :**

**Le souscripteur s'engage à joindre un IBAN/BIC pour le prélèvement automatique sur une période de 10 mois (de septembre 2019 à juin 2020) d'une épargne de :**

**14 euros** par mois pour un salarié de **catégorie A**, **16 euros** pour **catégorie B** et **17 euros** pour **catégorie C**

Le CSE PSA Groupe - Site de Mulhouse prélèvera sur le compte du souscripteur dès le mois de septembre 2019 et durant la période d'épargne précitée la somme correspondant à sa participation mensuelle.

Les prélèvements seront réalisés en début de mois pour les 10 mensualités.

**REMISE CHEQUES VACANCES 2020  
LUNDI 15 JUIN 2020**

### 3) Les chèques vacances seront remis aux salariés par le CSE dans les conditions suivantes :

- Le montant total des chèques vacances sera délivré sous forme de chèques nominatifs d'une valeur de **10 €** valables de la date d'émission à la fin de la deuxième année civile qui suit, utilisables par le titulaire, son conjoint ou les personnes à charge.
- A l'issue du versement de la totalité des mensualités, **les chèques seront remis aux salariés à partir du lundi 15 juin 2020.**

### 4) Rupture de contrat :

- Le présent contrat cessera de produire ses effets de plein droit en cas d'interruption pour cause de défaut de paiement du souscripteur, de mutation ou de départ et, en tout état de cause, de rupture du contrat de travail de l'intéressé avant la date d'échéance, quel que soit le motif (sauf départ en retraite).

A titre exceptionnel, le souscripteur pourra dénoncer le présent contrat si celui-ci évoque un motif légitime tel que la suspension du contrat de travail entraînant une cessation temporaire de rémunération, une brusque réduction des ressources du ménage ou toute circonstance d'ordre personnel ou familial d'une particulière gravité.

**Attention** : Deux rejets bancaires régularisés ou non régularisés = suspension du contrat chèque vacances et remboursement des prélèvements effectués.

### 5) Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des informations suivantes :

- Les chèques vacances sont utilisables uniquement auprès des prestataires agréés par l'ANCV. Le prestataire n'est pas tenu de rendre la monnaie sur des paiements par chèques vacances.
- Le Comité Social et Economique PSA Groupe - Site de Mulhouse n'accepte pas le paiement par chèque vacances.

Le souscripteur en signant le contrat présent s'engage à respecter le règlement ci-dessus.

Fait à MULHOUSE, le .....

Le Comité d'Etablissement

Le souscripteur : **Signature précédée de la mention**  
**« Lu et approuvé »**



**Mention 'Lu et approuvé' + Signature**

# Formulaire ci-dessous à REMPLIR et à SIGNER

Code Personnel :

## Mandat de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

**CSE PSA Groupe - site de MULHOUSE**

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

**CSE PSA Groupe - site de MULHOUSE**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : **CEPSAMU CV**

Identifiant créancier SEPA : **FR77ZZZ006772**

### Débitteur :

### Créancier :

Votre Nom

Nom

**CSE PSA Groupe - Site de Mulhouse**

Votre Adresse

Adresse

**6, avenue Konrad ADENAUER**

**Zone Espale Bâtiment C**

Code postal

Ville

Code postal

**68390**

Ville

**SAUSHEIM**

Pays

Pays

**FRANCE**

IBAN

BIC

Paiement :

Récurrent/Répétitif

Ponctuel

A :

SAUSHEIM

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.